



AGENT INFO



ACTUALITE FORMATION L'APRES COVID-19



BUDGET OPCO MOBILITES DES < 11 SALARIES : SUITE COVID-19

Les formations constructeur ACTU 4 et ACTU 5 ont été réalisées par le GNFA (2x2 jours)

Et suite aux conséquences de la crise du Covid-19, les autres formations Peugeot de l'année (ACTU 1, 2 et 3 : détails à l'AGENT INFO N°10) ne pourront pas avoir lieu. Les conditions sanitaires contraignantes ne pourront pas le permettre.

Elles seront probablement reportées sur 2021 sous réserve de la signature d'un nouvel accord annuel tripartite OPCO Mobilités/GAAP/PSA.

Compte tenu de ce bouleversement, sur 2020 l'OPCO a souhaité apporter son soutien aux entreprises < 11 salariés en tenant compte de la situation économique des points de vente :

- Nouvelle répartition des budgets et nouvelles règles de prises en charge par l'OPCO Mobilités :
 - Les formations constructeur seront prioritairement prélevées sur l'enveloppe conventionnelle du point de vente réévaluée à 1.000€ HT
 - Et le budget de l'enveloppe légale (Plan de Développement des Compétences = PDC) a été étendue à 1.700€ HT par point de vente
- Ce qui veut dire qu'une fois l'enveloppe conventionnelle des 1.000€ HT consommée, le coût restant (exemples : Formation constructeur des Agents de <11 salariés avec 2 TEC, formations à l'habilitation électrique VE/VH,...) sera pris en charge sur le PDC dans la limite du budget alloué à l'entreprise, Le solde final restant à la charge de l'entreprise.
- Pour plus d'explication, n'hésitez pas à joindre votre conseiller OPCO Mobilités.

RAPPEL DES CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'ENVELOPPE CONVENTIONNELLE :

- Avoir un effectif inférieur à 11 salariés au 31/12/19. Etre à jour auprès de l'OPCO Mobilités de sa contribution formation 2019 sur la masse salariale 2018 et de ses cotisations 2020 sur la masse salariale 2019.

- En cas de difficulté, contactez-nous par mail gaap@gaapfrance.com ou par téléphone 02 38 22 12 01

ATTENTION :

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE, VE/VH : **Même si vous l'avez déjà fait, vous devez représenter une demande de prise en charge pour les actions VE/VH (habilitation électrique) aux délégations Régionales d'OPCO Mobilités** qui seront prises sur le budget du PDC en totalité ou en partie (pas de subrogation)

CQP TECHNICIEN EXPERT APRES-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

Le CQP TEAVA est une formation en alternance de 15 mois en contrat de professionnalisation destinée à former nos futurs TEC/TDA après un Bac Pro maintenance VL.

La branche des Services de l'Automobile avec le CNPA a demandé la transformation de ce CQP en TITRE à finalité professionnelle afin que ce diplôme devienne éligible au contrat d'apprentissage et pour ainsi en diminuer le coût pour les entreprises.

Avec les nouvelles aides à l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage annoncées récemment par le ministère du travail et de l'emploi (5000€ pour un jeune mineur et 8000€ pour un jeune majeur), le coût d'un jeune en formation TEAVA est ramené à 550€ par mois

LES AVANTAGES :

- Le jeune est déjà titulaire d'un bac pro donc **il est productif 3 semaines sur 4** lorsqu'il est en entreprise
- Pendant son temps de formation, **il sera formé à l'habilitation électrique et à l'habilitation clim.** Donc plus besoin ensuite de payer ces formations
- S'il va au bout de la formation (15 mois) et qu'il réussit l'examen final, **il sera automatiquement validé TDA par la marque.**

DR	Centres de Formation	Ville
RENNES	ISTA	PLOUFRAGAN (St. Brieuc)
	CFA DE LA CMA INDRÉ ET LOIRE	JOUE LES TOURS
BORDEAUX-TOULOUSE	GNFA BEAUZELLE	BEAUZELLE (Toulouse)
	TRANSMECA	ALBI
LYON	GNFA SAINT PRIEST	SAINT PRIEST (Lyon)
	CCI SUD FORMATION	NICE
	CFA de l'Erier	LA MOTTE SERVOLEX
PARIS	GARAC	Argenteuil
METZ	CFA Camille Weiss	Forbach

Si vous avez actuellement un jeune dans votre agence qui finit un Bac pro en apprentissage et qui vous donne satisfaction ou si vous avez besoin d'embaucher un nouveau mécanicien, prenez contact avec le centre de formation de PSA ci-contre et renseignez-vous sur le TITRE PROFESSIONNEL TEAVA.

Mais d'autres CFA que ceux de cette liste proposent aussi des formations TEAVA en multi-marques. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre délégation régionale OPCO. Parfois il vaut mieux privilégier la proximité, ce sera à vous de choisir.

Les aides de l'Etat ne dureront peut-être pas au-delà de cette année, donc autant en profiter !

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Le saviez-vous ?

l'OPCO Mobilités a mis en place un dispositif pour nous aider à anticiper nos besoins grâce à un diagnostic et à un accompagnement. Nous en aurons bien besoin pour assurer sereinement la reprise de notre activité mais aussi pour faire évoluer notre entreprise pour accroître notre performance.

L'accompagnement porte sur :

- La stratégie de développement et de gestion de notre activité dans le contexte d'urgence d'après Covid-19 mais aussi à moyen terme (mes forces, mes faiblesses en matière de business). Egalement le temps de réfléchir à notre communication externe avec pourquoi pas le passage au numérique et au digital.
- L'organisation du travail, la répartition des tâches, des plannings
- Les entretiens professionnels, l'écriture de la définition des missions de chaque collaborateur, l'organisation de notre équipe (règles et procédures de travail), les besoins en recrutement.
- La formalisation de supports conformes à la législation que nous n'avons pas nous-mêmes le temps d'écrire (sécurité, règlement intérieur, DUE, qualité, sécurité, prévention, relation et fidélisation client, organisation et gestion de l'activité monomarque ou multimarques,...)

En savoir plus

Accédez, sans vous loguer, au site de l'OPCO Mobilités
via le bouton ci-dessus

(Menu/Entreprise/Anticiper mes besoins en emplois et compétences)

Votre conseiller habituel vous détaillera la part de prise en charge par l'OPCO.

Au GAAP pour nos besoins internes,
nous avons fait appel aux compétences de la sté ITAQUE spécialisée dans les TPE-PME (5 antennes sur la France), elle est
référéncée par l'OPCO Mobilités. Nous vous recommandons la démarche, il est toujours plus efficace de partager ses incertitudes
avec un conseil extérieur qui apporte de la méthode et une restitution claire.

Leur intervention se fait à la demande sur site ou par visio conférence.

Coordonnées : 04 90 32 37 84 ou cmarie@iorga.com

<http://www.iorga-itaque.fr>

ENSEMBLE NOUS ALLONS PLUS LOIN



Sachez que vous pouvez toujours compter sur moi
Et mon équipe reste à votre écoute.
Bon courage pour la suite...

Florence GETE,
Présidente

Suivez nous:

MON GARAGE
PEUGEOT.FR 



Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél : **02 38 22 12 01** - e.mail : gaap@gaapfrance.com

Site Internet : [Gaapfrance](#)

Site des adhérents du GAAP : [Mon Garage Peugeot](#)
